

« C'est quoi la différence MAIF ?
Je crois que c'est une façon d'agir différente.
Nous souhaitons donner du sens à ce que
nous proposons à nos sociétaires.
Par exemple, lorsque nous concevons
un nouveau produit d'assurance vie,
nous intégrons une dimension solidaire.
Faire un choix responsable avec son
épargne est parfaitement compatible
avec un bon rendement.
On veut tous œuvrer dans ce sens. »

Bérénice HUET
Assistante Communication
Parnasse-MAIF
Niort



Sommaire



Les annexes sont visibles sur le cédérom clipsé en fin du présent rapport.

	pages
1. Les membres du conseil d'administration et de la direction	4
2. L'essentiel sur Parnasse-MAIF	5
3. Les chiffres clés de l'exercice	7
4. Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011 – extrait	8
5. Les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011	24
6. Les rapports des commissaires aux comptes	26
Le rapport général	26
Le rapport spécial	28
7. Les comptes de l'exercice	30
Le compte de résultat	30
Le bilan	32
Annexe (cédérom clipsé en fin de rapport)	
8. Perp MAIF	34
Le rapport des commissaires aux comptes	34
Le compte de résultat	35
Le bilan	36
Annexe (cédérom clipsé en fin de rapport)	
9. La liste des branches pratiquées et pays où l'entreprise exerce son activité	38

1- LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

/// Le conseil d'administration

...✦ **Président-directeur général**

Roger Belot

...✦ **Vice-président**

Christian Hébrard

...✦ **Administrateurs**

Thierry Couret
Pascal Demurger
Pierre Desvergues
Jacques Hornez
Claude Jechoux
Jean-Baptiste Le Corre
Dominique Mahé
Alain Pennel
Christian Ponsolle
Dominique Thys

LA DIRECTION



Philippe Colas
Directeur



Alain Mouttou
Directeur adjoint

2 - L'ESSENTIEL SUR PARNASSE-MAIF

Filiale d'assurance vie du groupe MAIF, Parnasse-MAIF a été créée en 1984 et a commencé son activité en 1985. Son capital social est détenu à hauteur de 80,01 % par la MAIF et de 19,97 % par la Casden Banque Populaire.

Au sein du groupe MAIF, le développement de l'offre d'assurance vie permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des sociétaires MAIF et Filia-MAIF :

- protéger sa famille,
- assurer l'avenir de ses enfants,
- se constituer, par l'épargne, un complément de retraite et de revenu,
- favoriser la transmission d'un capital,

...

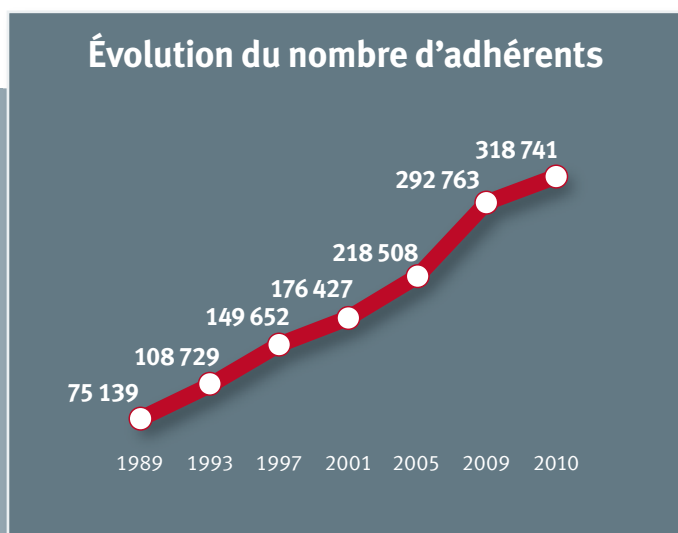
Parnasse-MAIF est présente dans ces domaines :

...❖ l'épargne et l'épargne retraite

- **Nouveau Cap**, contrat d'assurance vie en euros
Trophée d'argent 2010 décerné par le Magazine Le Revenu
Avis positif 2010 attribué par les Dossiers de l'Épargne
- **Assurance vie Responsable et Solidaire**, contrat multisupport
Label d'excellence 2010 décerné par les Dossiers de l'Épargne
Trois étoiles attribuées par Mieux Vivre Votre Argent
- **Perp MAIF**, contrat d'assurance vie multisupport
Avis positif 2010 donné par les Dossiers de l'Épargne

...❖ la prévoyance

- **Rassurcap**, contrat d'assurance décès toutes causes
Label d'excellence 2010 des Dossiers de l'Épargne pour la 10^e année consécutive
- **Sollicitudes**, contrat d'assurance obsèques
Avis positif 2010 attribué par les Dossiers de l'Épargne
- **Assurance Emprunteur MAIF**
Trois étoiles attribuées par Mieux Vivre Votre Argent

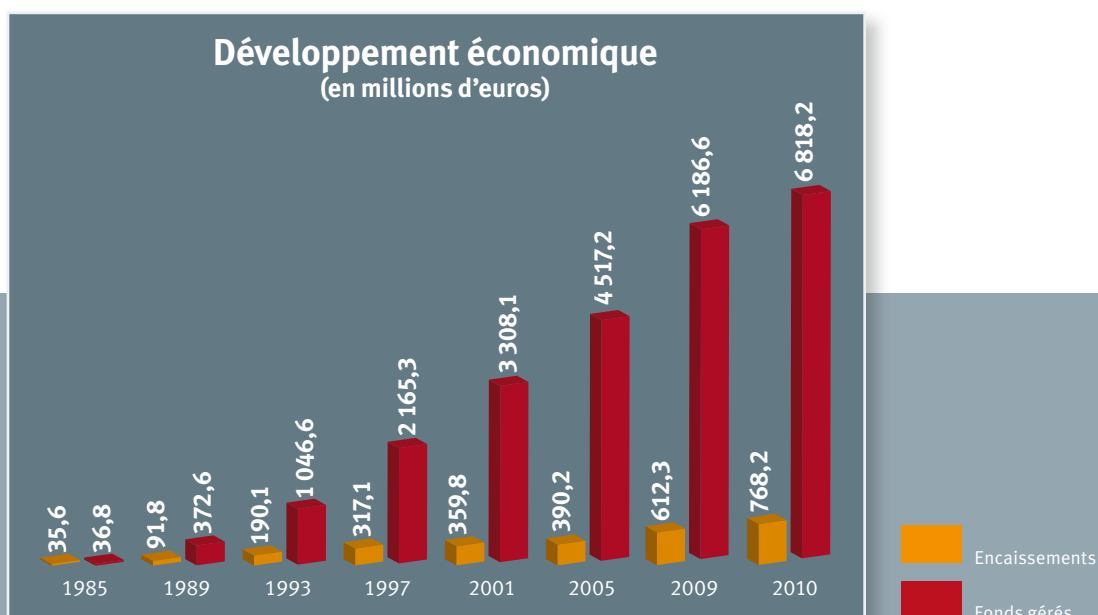


2- L'essentiel sur Parnasse-MAIF

Élément clé de l'orientation stratégique de la MAIF, l'offre d'assurance vie ainsi proposée répond aux critères de qualité, de performance, de sécurité, d'accessibilité et de simplicité qui caractérisent l'ensemble du système de protection et d'accompagnement proposé par la mutuelle.

Par ailleurs, en concourant au développement du sociétariat, à la fidélisation de toutes celles et ceux qui adhèrent aux valeurs MAIF et à la conception qu'elle a de son métier d'assureur mutualiste, Parnasse-MAIF permet au groupe de diversifier ses activités et de conforter son assise économique face à son environnement concurrentiel.

En 2010, l'activité d'assurance vie représente près d'un quart des encaissements du groupe MAIF et 53 % de ses placements, l'ensemble des actifs gérés par Parnasse-MAIF approchant les 6,8 milliards d'euros.



3 - LES CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE

/// L'activité

Au 31 décembre 2010, Parnasse-MAIF compte 318 741 adhérents (+ 8,9 %).

Les encaissements totaux s'élèvent à 768,2 M€, soit une progression de 25,5 % par rapport à 2009.

Les contrats Nouveau Cap (y compris PEP) et Assurance vie Responsable et Solidaire représentent respectivement 70 % et 21 % des encaissements relatifs aux contrats d'assurance en cas de vie.

Le montant des prestations progresse de 33,1 %, supérieures à celles de l'ensemble du secteur qui croît de 7 %.

Les provisions techniques brutes de réassurance progressent de 10,7 % par rapport à 2009.

98 % des provisions techniques concernent les contrats d'assurance en cas de vie.

/// Les résultats

Les taux de rémunération nets 2010 des contrats Nouveau Cap et Assurance vie Responsable et Solidaire s'établissent respectivement à 3,60 % (contre 3,90 % en 2009) et 3,90 % (contre 4,20 % en 2009).

L'exercice 2010 se traduit par un bénéfice de 13,4 millions d'euros.

Le ratio frais généraux/provisions techniques brutes moyennes de l'exercice s'établit à 0,67 % (0,65 % en 2009).

Le taux de couverture des frais généraux par les ressources de gestion se situe à 105 % (en 2009 : 102,4 %).

CHIFFRES

318 741

adhérents

768,2 M€

encaissements bruts de réassurance

327,1 M€

prestations

6 482,1 M€

provisions techniques brutes de réassurance

3,60 %

taux de rémunération net Nouveau Cap¹

+ 13,4 M€

résultat net

3,90 %

Assurance vie Responsable et Solidaire

0,67 %

rapport frais généraux/provisions techniques moyennes brutes de réassurance

¹ Formule actuellement diffusée
M€ : millions d'euros

4 - LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011 - EXTRAIT

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

Dans un contexte économique morose où l'ensemble de la place s'accorde à dire que la crise financière n'est pas terminée, Parnasse-MAIF a enregistré en 2010 un niveau de collecte jamais atteint depuis sa création (768,2 millions d'euros soit + 25,5 % par rapport à 2009). Cette performance singulière dans un marché en croissance de 4 % est le fruit de la mobilisation des réseaux autour de la vente d'épargne avec l'appui du marketing et des équipes de Parnasse-MAIF.

Cette évolution significative de l'activité conforte la position de Parnasse-MAIF dans le cadre du développement du Groupe et de la fidélisation des sociétaires.

Après la phase d'étude des projets Conception de l'organisation cible et Plan d'évolution Parnasse-MAIF du SI, la Direction a souhaité regrouper les deux projets pour passer à la phase de mise en œuvre, en repriorisant les différents projets au sein d'un seul programme nommé MON PARNASSE.

Le programme MON PARNASSE a pour objectif la consolidation des opérations d'assurance, sans investissement SI majeur.

Il repose sur une volonté stratégique et deux postulats pour la période 2011-2012 :

- **Volonté stratégique :**

« Décoreller » la croissance des volumes d'encours et la masse salariale sans dégradation de la qualité de service.

- **1^{er} Postulat - Produits :**

Consolidation de l'offre actuelle dans les réseaux, notamment en Prévoyance et fabrication en 2011 d'une offre Assurance Décès renouvelée.

- **2^e Postulat - Systèmes d'Information :**

Pas de modification majeure ou de changement de SI ou migration à court terme.

Le programme MON PARNASSE a permis de remobiliser les équipes afin d'atteindre les objectifs stratégiques de Parnasse-MAIF à l'horizon 2014.

CHIFFRE

+ 25,5 %

de collecte par rapport à 2009

Le programme MON PARNASSE a notamment pour objectif d'étendre la commercialisation des produits de la gamme sur Internet.

Ainsi, les présouscriptions en ligne des contrats Nouveau Cap et Sollicitudes sont désormais possibles depuis plusieurs mois. De nouvelles adhésions ont été réalisées, sans la moindre publicité. Des travaux ont été entamés en 2010 et se poursuivent en 2011 pour permettre la présouscription en ligne du contrat Rassicap et pour transférer certains actes de gestion sur Internet, afin de faciliter les actions des adhérents.

Dans le souci de préserver l'équilibre économique de la société, Parnasse-MAIF a fait évoluer la structure tarifaire de ses contrats, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette évolution a été notamment adoptée par l'assemblée générale de l'ADEIR le 21 juin 2010 (l'ADEIR est l'association souscriptrice du contrat Nouveau Cap qui représente 78 % des provisions mathématiques du portefeuille au 31.12.2010).

Afin de répondre aux exigences réglementaires liées à Solvabilité II, Parnasse-MAIF a fait évoluer son organisation et créé une cellule Gestion des risques, une cellule Maîtrise des Risques et Contrôle de 2^e niveau et une cellule Conformité.

Le contrat Nouveau Cap s'est vu décerner le Trophée d'argent par le Magazine *Le Revenu* en mars 2010 et un avis positif par les *Dossiers de l'Épargne* en mars 2010. Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire s'est vu quant à lui remettre un Label d'excellence (Guide Assurance vie 2010) par les *Dossiers de l'Épargne* en mars 2010, ainsi que trois étoiles par *Mieux vivre votre argent* en avril 2010.

Un avis positif (Guide Perp 2010) a été donné au contrat Perp MAIF par les *Dossiers de l'Épargne* en juin 2010 et la presse spécialisée a une nouvelle fois récompensé le contrat d'assurance décès Rassicap, (Label d'excellence – Guide Prévoyance 2010 – décerné par les *Dossiers de l'Épargne* en décembre 2009). Le bilan de ces récompenses pour l'année 2010 se conclut par un avis positif (Guide Prévoyance 2010) donné par les *Dossiers de l'Épargne* en décembre 2009 au contrat Sollicitudes et par trois étoiles attribuées par *Mieux vivre votre argent* en mars 2010 au contrat Assurance Emprunteur MAIF.

Un rappel des procédures aux réseaux de distribution a été mis en œuvre courant juillet 2010 en matière de lutte anti-blanchiment, et la société a commencé à implémenter de nouvelles procédures, afin de se conformer à la nouvelle réglementation.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a effectué fin 2010 au sein de Parnasse-MAIF un contrôle relatif au dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

RÉCOMPENSES

TROPHÉE D'ARGENT

pour Nouveau Cap
décerné par *Le Revenu* en mars 2010

3 ÉTOILES

au contrat Assurance Emprunteur MAIF
attribuées par *Mieux vivre votre argent*
en mars 2010

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

L'ACP a évalué le dispositif actuel adopté par l'entreprise et calé sur la réglementation antérieure, à l'aune de la réglementation en vigueur.

Même si l'étude sur la conception du dispositif est achevée, sa déclinaison dans les procédures de gestion et son déploiement dans le réseau MAIF restent partiels. Le contrôle de l'ACP a donc porté sur un programme de refonte de procédures inachevé que Parnasse-MAIF s'attache à mettre en œuvre pour être en conformité avec l'évolution de la réglementation en 2011.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ EN 2010 ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTAT

/// Évolution de l'activité

Les principaux indicateurs de l'activité sont présentés dans le tableau suivant qui montre les évolutions sur les 5 derniers exercices.

2006	2007	2008	2009	2010	
Nombre d'adhérents	232 242	246 862	265 644	292 763	318 741
En millions d'euros					
Encaissements bruts de réassurance	382,9	429,5	475,0	612,3	768,2
Prestations brutes de réassurance	195,0	209,0	268,7	245,8	327,1
Provisions techniques brutes	4 599,9	4 978,4	5 309,9	5 857,0	6 482,1

◆ Adhérents

Le nombre total net d'adhérents s'élève à **318 741** au 31 décembre 2010, soit une progression de 8,9 % contre 10,2 % l'année précédente.

◆ Encaissements

Les encaissements bruts de réassurance s'établissent à **768,2 millions d'euros**, en progression de 25,5 % par rapport à 2009.

Selon les dernières publications de la FFSA, le marché de l'assurance vie et de capitalisation enregistre à fin décembre 2010 une hausse de 4 % de ses cotisations globales. L'encaissement du marché sur les

CHIFFRE

318 741

adhérents

supports en euros est en progression de 4 % alors que les cotisations sur les supports en unités de compte affichent 7 % d'augmentation sur la période.

– La croissance de l'activité épargne (+ 26 % contre + 29 % en 2009) est essentiellement portée par le contrat multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire. L'épargne sur ce produit multisupport reste investie à 96 % sur son compartiment euros. Les cotisations Nouveau Cap progressent quant à elles de 3 %.

– Les cotisations relatives à la Prévoyance progressent également sur l'ensemble des produits de la gamme même si Rassurercap (+ 9 %) affiche une variation plus faible que Sollicitudes (+ 44 %) ou l'assurance en couverture de prêts (+ 17 %). Cette dernière est portée par le développement commercial récent du contrat Assurance Emprunteur MAIF.

Encaissements bruts de réassurance		
Contrats	Montants (en millions d'euros)	Évolution 2010/2009 (en %)
Assurance en cas de vie	730,3	+ 26,1
Nouveau Cap	519,7	+ 3,5
Nouveau Cap Pep	18,0	– 9,5
Cap'Études	1,6	– 30,4
Total des contrats en euros	539,3	+ 2,9
Libre Cap	25,0	– 43,3
Assurance vie Responsable et Solidaire	164,3	NS
Perp MAIF	1,6	0,0
DS Cap	0,1	0,0
Total des contrats multisupports	191,0	NS
Assurance en cas de décès et risques complémentaires	30,3	+ 16,1
Rassurercap	22,5	+ 8,7
Sollicitudes	7,8	+ 44,4
Assurance en couverture de prêts	4,2	+ 16,7
Assurance retraite et prévoyance collective	1,0	NS
Assurance des indemnités de fin de carrière	2,4	NS
TOTAL	768,2	+ 25,5

NS : non significatif.

CHIFFRE

768,2 M€

encaissements bruts de réassurance

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

... Prestations

Avec **327,1 millions d'euros**, le montant des prestations brutes de réassurance (rachats, échéances, décès, arrérages de rentes, ...) est en progression de + 33,1 % (+ 81 millions d'euros par rapport à 2009) contre + 7 % pour le marché en 2010 selon les estimations de la FFSA.

Prestations au titre des contrats d'assurance en cas de vie (en millions d'euros)				
Contrats	Décès	Rachats	Remboursements à l'échéance	Arrérages de rentes
Nouveau Cap	52,8	177,5		0,1
Nouveau Cap Pep	3,9	10,3		0,1
Libre Cap	0,9	12,0		
Assurance vie Responsable et Solidaire	0,4	9,6		
Capiplan	3,4	10,9		
DS Cap	0,1	1,5		
Cap'Études	0,3	2,6		
Cap'Épargne	9,7	6,5	13,4	
Perp MAIF				0,1
TOTAL	71,5	230,9	13,4	0,3
Variation par rapport à 2009	+ 10,3 %	+ 36,2 %	NS	NS

NS : non significatif.

La forte progression du montant des prestations en 2010 de + 81 millions d'euros (dont + 61 millions au titre des rachats, + 13 millions d'euros de remboursements à l'échéance et + 7 millions liés aux décès) n'indique pas à ce stade de dérive de comportement de nos adhérents mais une conséquence directe du vieillissement du portefeuille. La progression des rachats fait toutefois l'objet d'une vigilance constante des équipes de Parnasse-MAIF.

Par ailleurs, l'augmentation des prestations versées à l'échéance concerne le produit Cap'Épargne dont les frais de prorogation des contrats sont passés de 3 euros à 13 euros par bon à compter de septembre 2010. Le tiers de ces échéances a fait l'objet d'un réinvestissement sur un de nos autres produits d'épargne.

• Autres prestations

Le montant, brut de réassurance, des prestations au titre des garanties des conventions :

- de retraite collective (garantie décès, sorties en capital et arrérages de rentes),
 - d'assurance en couverture de prêts,
 - de prévoyance collective,
 - d'assurance des indemnités de fin de carrière,
- est de 4,5 millions d'euros pour 2010 (4,9 millions d'euros en 2009).

Pour Rassicap, les prestations et les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 5,9 millions d'euros (montant brut de réassurance) contre 5,8 millions d'euros l'année précédente.

Les prestations relatives au contrat d'assurance obsèques Sollicitudes atteignent 0,6 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2009.

... Provisions techniques

Les provisions techniques, brutes de réassurance, qui représentent le niveau des engagements de la société à l'égard des assurés, s'élèvent à **6 482,1 millions d'euros**, en progression de 10,7 % par rapport

à 2009. La provision pour risque d'exigibilité, comme en 2009, reste inférieure à 1 milliard d'euros. Les provisions techniques du marché de l'assurance vie et capitalisation connaissent une progression de 6 % par rapport à l'année précédente.

Les provisions techniques se répartissent de la manière suivante :

- assurance en cas de vie : 98 %,
- autres assurances : 2 %.

La provision pour participation aux bénéficiaires, dont le montant s'établit à 105,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une dotation nette de 14,2 millions d'euros sur l'exercice comptable. Cette provision correspond à la participation des assurés aux bénéficiaires techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

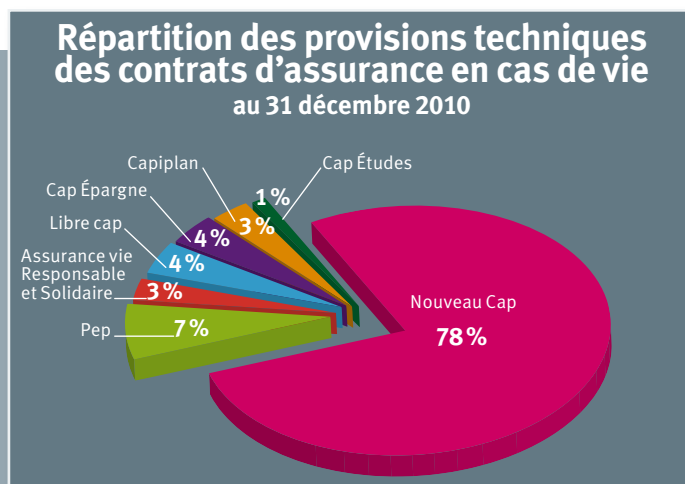
La provision globale de gestion, dont le montant s'établit à 1,8 million d'euros au 31 décembre 2010, a vocation à permettre à la société de faire face à ses charges futures de gestion des contrats pour lesquels les ressources futures de gestion seraient insuffisantes (contrats Cap'Épargne et Cap'Études qui ne comportent pas de frais annuels prélevés sur la valeur acquise).

❖ Taux de rémunération des contrats

Les taux de rémunération des contrats d'assurance en cas de vie pour 2010 ont été les suivants :

Contrats	Rémunération brute 2010	Rémunération nette 2010
Nouveau Cap (y compris Pep)		
- adhésions antérieures au 21/09/92	4,02 %	3,40 %
- adhésions postérieures au 21/09/92	4,02 %	3,60 %
Compartment en euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire	4,32 %	3,90 %
Compartment en euros de Libre Cap et DS Cap	4,07 %	3,60 %
Compartment en euros de Perp MAIF	4,23 %	3,60 %
Capiplan		
- contrats souscrits avant le 01/07/90	3,35 %	2,72 %
- contrats souscrits depuis le 01/07/90	3,35 %	3,14 %
Cap'Épargne	1	3,35 %
Cap'Études	1	4,03 %

1- Pas de frais sur les sommes gérées.



4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

Les taux de rémunération 2010 des contrats ont été fixés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 décembre 2010.

◆ Placements

• Montant et répartition des placements

Le montant total des placements (valeur nette au bilan) s'élève à 6 638,5 millions d'euros, en augmentation de 10,2 % par rapport à 2009.

Répartition détaillée des placements (en valeur nette au bilan ¹)				
En millions d'euros	Au 31/12/2009		Au 31/12/2010	
	Montant	%	Montant	%
Immobilier	57,1	0,9	142,3	2,1
Obligations à taux fixe ²	4 422,5	73,4	4 981,0	75,0
Obligations à taux variable	515,6	8,6	505,6	7,6
Obligations indexées	185,1	3,1	188,4	2,8
Obligations convertibles	31,5	0,5	66,5	1,0
Titres de créances négociables	3,8	0,1	0,0	0,0
Avances sur contrats	11,5	0,2	9,7	0,2
OPCVM de taux	77,7	1,3	77,7	1,2
OPCVM d'actions et alternatifs	363,9	6,0	350,1	5,3
OPCVM monétaires	268,0	4,5	215,6	3,3
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux compartiments en unités de compte	85,5	1,4	101,6	1,5
TOTAL	6 022,2	100,0	6 638,5	100,0

1- Il s'agit de la valeur nette de provisions.

2- Incluant les Instruments Financiers à Terme (1,6 million d'euros).

• Plus ou moins-values latentes

Les plus ou moins-values latentes du portefeuille des placements au 31 décembre 2010 s'établissent ainsi :

	En millions d'euros
Gestion obligataire et monétaire	+ 190,4
Gestion actions	+ 5,3
Immobilier de placement	+ 7,0
TOTAL	+ 202,7

	En millions d'euros
R 332-19 - valeurs amortissables	+ 141,7
R 332-20 - valeurs non amortissables	+ 61,0
R 332-5 - valeurs représentatives des unités de compte	0
TOTAL	+ 202,7

• Produits nets des placements

Ils s'élèvent à 252,5 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2009 sous l'effet principalement de la baisse des taux obligataires et de l'évolution favorable des OPCVM actions. Par ailleurs, le portefeuille de placement de Parnasse-MAIF comporte certaines émissions obligataires européennes (Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne) affectées par une crise sans précédent. À l'arrêté des comptes, les

situations respectives et les mesures prises par ces États, en particulier la Grèce, pour redresser leurs finances publiques, ainsi que les garanties données notamment par l'Union européenne, ont conduit à ne pas déprécier ces actifs.

/// Comptes sociaux avant incidences du contexte financier et décisions de gestion

Pour l'exercice 2010, dans un premier temps, le résultat avant incidences du contexte financier et décisions de gestion s'établit ainsi :

	En millions d'euros
Résultat de gestion	+ 2,1
Résultat technique	+ 12,3
Résultat financier	+ 17,9
Éléments exceptionnels	0,0
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT INCIDENCES DU CONTEXTE FINANCIER ET DÉCISIONS DE GESTION	+ 32,3

Le résultat avant incidences du contexte financier et décisions de gestion progresse de 10,6 % par rapport à 2009.

...❖ Résultat de gestion

Il peut être défini comme la différence entre les ressources de gestion et les frais généraux.

	En millions d'euros	Évolution 2010/2009 (en %)
Ressources de gestion	43,2	+ 16,8
Frais sur les versements	16,1	+ 20,1
Frais sur épargne gérée	25,0	+ 11,1
Frais de prorogation Cap'Épargne	0,8	NS
Autres produits de gestion	1,3	+ 18,2
Frais généraux	41,1	+ 13,9
RÉSULTAT DE GESTION	+ 2,1	NS

NS : non significatif.

Les frais généraux avec un montant total de 41,1 millions d'euros augmentent de 5 millions d'euros (+ 13,9%).

Les composantes de frais généraux sont les suivantes :

- **Facturation des prestations rendues par la MAIF à Parnasse-MAIF** : 13,3 millions d'euros ;
 - dans le cadre de l'accord de distribution Parnasse-MAIF, MAIF et MAIF Solutions Financières : 2,3 millions d'euros, soit une augmentation de 0,5 million d'euros,
 - dans le cadre de l'accord de distribution relatif au contrat Sollicitudes : 0,4 million d'euros, identique à l'année 2009,
 - dans le cadre du groupement de moyens : 10,6 millions d'euros, soit une augmentation de 0,1 million d'euros.

Au global, la facturation augmente de 0,6 million d'euros. Cette progression est liée notamment à

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

l'évolution de l'assiette globale de refacturation et à la croissance du poids de Parnasse-MAIF dans l'inducteur principal représenté par le nombre d'adhésions et de souscriptions nouvelles.

Parnasse-MAIF réalise également des prestations pour le compte du Groupe MAIF pour un montant de 0,01 million d'euros. Elles sont facturées au titre du groupement de moyens.

- **Facturation des prestations réalisées par MAIF Solutions Financières** : 6,2 millions d'euros ;
 - au niveau de l'accord de distribution, la charge de commercialisation des produits de 4,4 millions d'euros augmente de 0,8 million d'euros sous l'effet de l'évolution de la masse salariale du Pôle Patrimonial + 22 % et notamment le recrutement de nouveaux spécialistes financiers mobiles.
 - les coûts refacturés via le groupement de moyens croissent de 0,5 million d'euros suite à la hausse des assiettes de refacturation des frais de fonctionnement de la structure et de la fonction du Pôle Patrimonial.

Parnasse-MAIF refacture également une prestation de mise à disposition de personnel pour le compte de MAIF Solutions Financières pour un montant de 0,01 million d'euros.

- **Charges de personnel, charges sociales et fiscales incluses** : 9,1 millions d'euros (+ 0,9 million d'euros dont 0,4 million provient de l'absence de production immobilisée interne en 2010).
- **Dotations aux amortissements et aux provisions** : 3 millions d'euros (+ 0,5 million d'euros).
- **Impôts et taxes (hors charges fiscales liées aux salaires)** : 2,5 millions d'euros (+ 0,4 million d'euros lié notamment à l'augmentation de la contribution sociale de solidarité et à l'impact du changement de législation fiscale avec l'instauration de la Contribution économique territoriale).
- **Charges liées à l'intervention de prestataires externes** : 1,9 million d'euros (identique à 2009).
- **Facturation des commissions versées aux organismes de crédit** : 1,2 million d'euros (+ 0,5 million d'euros lié aux conventions d'assurance dans le cadre de l'assurance en couverture de prêts).
- **Autres charges (loyers, charges informatiques, ...)** : 3,9 millions d'euros (+ 0,8 million d'euros).

Indicateurs de gestion					
En pourcentage	2006	2007	2008	2009	2010
Frais généraux/Provisions techniques moyennes de l'exercice	0,50	0,52	0,57	0,65	0,67
Ressources de gestion/Frais généraux	134,9	123,2	108,1	102,4	105,0

---❖ Résultat technique

Il s'agit de l'excédent ou du déficit constaté lorsque l'on met en regard d'une part, les primes pures (cotisations après déduction des frais), d'autre part, les prestations versées et les provisions techniques constituées pour faire face aux engagements futurs.

Il s'établit pour 2010 à **12,3 millions d'euros** en augmentation de 15 % par rapport à 2009 (10,7 millions d'euros).

Le résultat technique Rassicap constitue l'essentiel de ce résultat avec 10,1 millions d'euros.

---❖ Résultat financier

Il est constitué par les produits financiers acquis à l'entreprise et qui sont, pour l'essentiel, ceux générés par les placements représentatifs des capitaux propres.

De manière simplifiée, le résultat financier peut être présenté de la manière suivante :

	En millions d'euros
Produits financiers	288,3
Charges financières ¹	- 35,8
Produits financiers nets	252,5
Produits financiers affectés aux contrats ²	- 234,6
RÉSULTAT FINANCIER	+ 17,9

1. Dont 1,8 million d'euros d'intérêts versés en rémunération des titres subordonnés remboursables.

2. Avant incidence des décisions de gestion (taux servis, mouvement de provision pour participation aux bénéfices).

❖ Résultat exceptionnel

Aucun mouvement significatif n'est à déclarer sur ce résultat en 2010.

/// Incidences du contexte financier et décisions de gestion sur les comptes sociaux

❖ Incidences du contexte financier :

Au regard des dispositions relatives à la provision pour risque d'exigibilité, les évolutions des marchés financiers n'ont aucun impact sur les comptes 2010.

• Décisions du président-directeur général dans le respect du mandat donné par le conseil d'administration afin de soutenir les taux de rémunération de certains contrats :

- produits financiers en instance d'affectation aux contrats pour un montant total de 2,7 millions d'euros,
- dotation à la provision pour participation aux bénéfices pour un montant de 14,2 millions d'euros,
- les différents taux servis ont été présentés dans la partie consacrée à la présentation de l'évolution de l'activité.

/// Les comptes sociaux après incidences du contexte financier, décisions de gestion, participation et intéressement des salariés

Ils peuvent être présentés de la manière suivante :

	En millions d'euros
Résultat comptable avant incidences du contexte financier et décisions de gestion	+ 32,3
Produits financiers en instance d'affectation aux contrats	+ 2,7
Dotation de la provision pour participation aux bénéfices	- 14,2
Charge non technique ¹	- 0,9
Participation et intéressement des salariés	- 0,4
Impôt sur les sociétés	- 6,1
RÉSULTAT NET COMPTABLE	+ 13,4

1. Dotation non technique à la réserve de capitalisation (Arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation et modifiant le Code des assurances A 333-3).

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

L'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, conclu le 12 décembre 1996 et modifié par les avenants des 24 juin 2004, 25 mars 2010 et 26 octobre 2010, repose sur le montant le plus élevé déterminé entre la formule de droit commun et la formule dérogatoire. Pour l'exercice 2010, l'application de la formule de droit dérogatoire conduit à doter la provision pour participation au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 67 milliers d'euros.

L'intéressement des salariés, au titre de l'exercice 2010, sur la base de l'accord signé le 30 juin 2009 et modifié par l'avenant du 30 juin 2010, s'élève à 346 milliers d'euros.

/// Approbation des comptes - proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'**approuver les comptes sociaux et le résultat (+ 13 385 664,68 euros)** tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil ;
- d'**affecter ce résultat positif en report à nouveau pour 13 245 862,68 euros** ;
- tout en prélevant sur le résultat la somme de 139 802 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie en application de la loi du 25 juin 1999.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à **1 446 807,84 euros** et le compte de report à nouveau s'établira à + 32 020 313,28 euros.

/// Capitaux propres

Compte tenu des propositions présentées au point précédent et des modalités de traitement de la mise en place de la taxe exceptionnelle de 10 % sur la réserve de capitalisation à l'ouverture de l'exercice (décret et arrêté du 30 décembre 2010), les capitaux propres de la société évolueront de la manière suivante :

En millions d'euros	2010	2009
Capital social	122,0	122,0
Réserve de capitalisation	105,9	107,6
Réserve pour le développement des activités	22,2	22,2
Réserve pour fonds de garantie	1,5	1,3
Report à nouveau ¹	32,0	29,6
TOTAL	283,6	282,7

1. Compte tenu des - 10 764 309,07 euros d'imputation de la taxe exceptionnelle de 10 % sur la réserve de capitalisation à l'ouverture de l'exercice.

/// Marge de solvabilité

Le montant minimal réglementaire de marge de solvabilité, à respecter en application de l'article R 334-13 du Code des assurances, s'établit à 264,1 millions d'euros.

Le montant des éléments constitutifs de la marge de solvabilité définis à l'article R 334-11 du Code des assurances (y compris les titres subordonnés remboursables) en tenant compte de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice, s'élèvera à :

- 310,6 millions d'euros hors prise en compte des plus-values latentes, soit un ratio de couverture de marge de 118 % ;
- 513,3 millions d'euros avec prise en compte des plus-values latentes, soit un ratio de couverture de marge de 194 %.

/// Endettement

Le seul endettement de Parnasse-MAIF correspond aux titres subordonnés remboursables émis en janvier 2005, pour un montant de 34,5 millions d'euros (345 000 titres d'une valeur nominale de 100 euros). Les titres ont été souscrits par la MAIF (80 %) et la Casden Banque Populaire (20 %).

Cette opération avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration (réunion du 7 octobre 2004). Les intérêts versés en 2010 en rémunération des titres subordonnés remboursables se sont élevés à 1,8 million d'euros.

/// Utilisation d'instruments financiers à terme

Le conseil d'administration de Parnasse-MAIF avait décidé, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2010, de reconduire la procédure d'appels d'offres et de souscription des caps pour une période d'un an, soit jusqu'au 1^{er} avril 2011.

Les marchés n'étant pas considérés comme stabilisés, une étude est en cours sur l'ajustement des couvertures, dont les résultats seront présentés au conseil d'administration du 11 octobre 2011. Par conséquent et sur recommandations du comité actif – passif du 15 mars 2011, le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 29 mars 2011, de prolonger le mandat actuellement conféré au président jusqu'au 11 octobre 2011.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'année 2011 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route délivrée par le groupe MAIF pour prendre pied en assurance de personnes.

Des évolutions seront apportées au contrat Rassurcap afin de l'enrichir de nouvelles garanties.

Des travaux seront également menés pour accompagner la montée en compétence des réseaux de distribution sur le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire et pour proposer ce contrat dans le cadre d'une approche « retraite ».

Des réflexions d'ores et déjà engagées en 2010 pour optimiser le canal Internet seront poursuivies sur l'adhésion en ligne du contrat Rassurcap et sur les actes de gestion simples que le sociétaire pourra réaliser lui-même.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement d'activités terroristes devrait être finalisé en 2011 conformément à la nouvelle réglementation.

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

Les trois axes principaux des actions commerciales sont confirmés :

- poursuivre la progression du taux d'équipement du sociétariat MAIF et Filia-MAIF en produits d'assurance vie Parnasse-MAIF ;
- maintenir, voire renforcer, la fidélité des adhérents de Parnasse-MAIF ;
- augmenter le taux de pénétration du sociétariat MAIF détenteur d'au moins un contrat Parnasse-MAIF.

En ce qui concerne le plan de transformation de l'entreprise, le système d'information continuera à évoluer au rythme du programme MON PARNASSE (amélioration des performances du SI, Web services, ...).

Au regard des exigences Solvabilité 2, Parnasse-MAIF poursuit ses travaux tant sur le Pilier 1 (modèle interne Vie notamment) que sur le Pilier 2 (déclinaison du dispositif de gouvernance des risques, fiabilisation de la cartographie des risques, ...).

/// Autres éléments d'information

...✧ Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Parnasse-MAIF n'a procédé, au cours de l'exercice 2010, à aucune modification de présentation des comptes annuels et de méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

...✧ Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires sont informés qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

...✧ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice 2010 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

...✧ Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2010 le capital social est réparti de la manière suivante :

- MAIF : 80,01 %
- Casden Banque Populaire : 19,97 %
- 13 personnes physiques : 0,02 %

Par ailleurs, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, issu de l'ordonnance du 24 juin 2004, il est indiqué qu'il n'existait aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en cours de validité au 31 décembre 2010 dans le domaine des augmentations de capital.

...✧ État de la participation des salariés au capital de Parnasse-MAIF

Les salariés de l'entreprise ne détenaient aucune participation dans le capital au 31 décembre 2010 (article L 225-102 du Code de commerce).

...✧ Arrivée à échéance de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Belot et Desvergnès arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en juin 2011.

L'assemblée générale sera donc appelée à renouveler ces mandats et/ou à élire de nouveaux administrateurs pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de juin 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

...❖ Informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de Parnasse-MAIF dans toute société durant l'exercice 2010 est annexée au présent rapport.

Les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels que des associations, fondations, des GIE sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

...❖ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

...❖ Activités en matière de recherche et de développement

Parnasse-MAIF n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

...❖ Filiales et participations

Aucune participation n'a été prise par Parnasse-MAIF au cours de l'exercice 2010.

...❖ Ventilation des dettes fournisseurs

La ventilation des dettes fournisseurs répond à la nouvelle obligation pour les exercices ouverts à partir du 01/01/2009, en application de l'article D 441-4 nouveau, de publier dans le rapport de gestion des sociétés la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Au 31/12/2010					
En milliers d'euros	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 45 jours	Échéance de 46 à 60 jours	Échéance au-delà de 60 jours	Total
Fournisseurs de biens et services	- 583	- 22	- 21	0	- 626
Fournisseurs d'immobilisations	- 223	- 3	- 5	0	- 231
TOTAL	- 806	- 25	- 26	0	- 857

Au 31/12/2009					
En milliers d'euros	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 45 jours	Échéance de 46 à 60 jours	Échéance au-delà de 60 jours	Total
Fournisseurs de biens et services	- 207	- 7	- 7	0	- 221
Fournisseurs d'immobilisations	- 481	0	- 2	0	- 483
TOTAL	- 688	- 7	- 9	0	- 704

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article D 148 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Le conseil d'administration

4- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)					
Nature des indications	Exercices				
	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes net de réassurance	379 855 227	426 009 805	470 894 241	606 771 066	761 646 612
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 742 070	9 319 038	20 779 865	7 868 663	23 048 181
Impôts sur les bénéfices	4 179 199 ¹	6 627 455 ³	535 324 ⁵	5 626 979 ⁷	6 060 852 ⁹
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	208 559 ²	305 937 ⁴	129 286 ⁶	342 559 ⁸	412 702 ¹⁰
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 029 685	13 140 823	2 521 480	15 075 668	13 385 665
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	292	30	251	24	207
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	263	164	32	188	167
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	133	127	134	139	142
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 665 936	4 878 960	5 119 889	5 340 292	5 613 344
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 113 371	2 232 933	2 332 809	2 498 810	2 683 589

1. Dont reprise provision pour impôt : - 34 110 euros et crédit d'impôt famille : - 12 347 euros

2. Participation des salariés aux résultats : 105 148 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 103 411 euros

3. Dont crédit d'impôt famille : - 10 928 euros

4. Participation des salariés aux résultats : 244 734 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 61 203 euros

5. Dont crédit d'impôt famille : - 15 042 euros

6. Participation des salariés aux résultats : 12 607 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 116 679 euros

7. Dont crédits d'impôts famille : - 2 405 euros, formation des dirigeants : - 132 euros, apprentissage : - 272 euros,

sur intéressement : - 34 683 euros

8. Participation des salariés aux résultats : 75 378 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 267 181 euros

9. Dont crédits d'impôts : formation des dirigeants : - 89 euros, apprentissage : - 1 067 euros

10. Participation des salariés aux résultats : 66 928 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 345 774 euros

5 - LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011

/// Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes sociaux de Parnasse-MAIF (y compris les comptes du Perp MAIF) et le résultat (+ 13 245 862,68 euros) de l'exercice 2010, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter le résultat positif de 13 245 862,68 euros en report à nouveau,
- tout en prélevant sur le résultat la somme de 139 802,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie en application de la loi du 25 juin 1999.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 1 446 807,84 euros et le compte de report à nouveau s'établira à + 32 020 313,28 euros.

L'assemblée générale prend acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- constate que le mandat d'intermédiaire en opérations de banque entre Socram Banque, MAIF, Filia-MAIF, MAIF Solutions Financières et Parnasse-MAIF constituant une convention réglementée a été autorisé par le conseil d'administration de Parnasse-MAIF du 1^{er} avril 2010 ;
- prend acte de la poursuite de l'application en 2010 des conventions conclues et régulièrement autorisées par le conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Quatrième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Roger Belot pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Pierre Desvergnès pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/// Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les publications et formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 - LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

/// Le rapport général

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Parnasse-MAIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

... Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

... Justification de nos appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5 et 9 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Votre société évalue ses placements en application des règles définies par le Code des assurances. Les modalités d'évaluation de ces placements sont relatées dans la note 4 « Autres placements » de l'annexe.

Nous avons examiné l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie, et en particulier leur cohérence avec les horizons de détention et la capacité de la société Parnasse-MAIF à détenir ses titres à revenu variable sur ces horizons.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

...❖ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

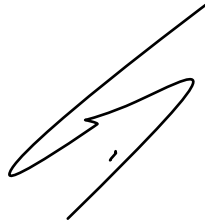
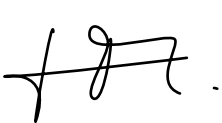
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen Yves Nicolas

Deloitte & Associés
Dominique Laurent



6- Les rapports des commissaires aux comptes

/// Le rapport spécial

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

...✦ Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce ou visée à l'article R 322-7 du code des assurances.

...✦ Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• **Émission de titres subordonnés souscrits par la MAIF et la Casden Banque Populaire**

Une opération d'émission de titres subordonnés remboursables a été réalisée en date d'effet du 12 janvier 2005 entre la MAIF, Casden Banque Populaire et Parnasse-MAIF pour un montant nominal de 34 500 000 euros.

Au 31 décembre 2010, le montant des intérêts versés par Parnasse-MAIF respectivement à MAIF et à Casden Banque Populaire s'élève à 1 404 840 € et 351 210 €.

• **Accord cadre, accord de distribution et traité de réassurance entre les groupes MAIF et MGEN**

L'accord cadre, l'accord de distribution et le traité de réassurance entre les groupes MAIF et MGEN pour la distribution, la gestion et la réassurance de Sollicitudes ont donné lieu à une refacturation de 408 434,64 euros (charge nette pour Parnasse-MAIF) au titre de l'exercice 2010.

• **Convention entre Parnasse-MAIF et Socram Banque**

Le 1^{er} juin 2009, Parnasse-MAIF a signé une convention venant s'ajouter au mandat IOB (Intermédiaire en Opérations de Banque) déjà existant avec Socram Banque.

Les modalités et les coûts de cette convention sont déterminés comme suit :

- commissions d'apport : 30 % de la cotisation d'assurance,
- commissions de gestion : 2 % de la cotisation d'assurance.

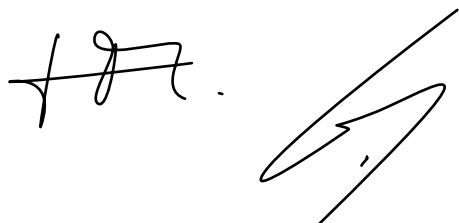
Pour l'exercice 2010, la Socram Banque a facturé à Parnasse-MAIF les montants de 507 348,35 euros et de 33 823,02 euros respectivement au titre des commissions d'apport et de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard-Mignen Yves Nicolas



Deloitte & Associés

Dominique Laurent José-Luis Garcia



7 - LES COMPTES DE L'EXERCICE

/// Le compte de résultat au 31 décembre 2010

Compte technique de l'assurance vie					
En milliers d'euros		Opérations brutes (N)	Cessions et rétrocessions (N)	Opérations nettes (N)	Opérations nettes (N - 1)
Primes	+	768 224	6 578	761 646	606 771
Produits des placements		288 314		288 314	268 312
Revenus des placements	+	246 571		246 571	237 126
Autres produits des placements	+	16 057		16 057	13 366
Profits provenant de la réalisation de placements	+	25 686		25 686	17 820
Ajustements Acav (plus-values)	+	13 152		13 152	20 883
Autres produits techniques	+	281		281	214
Charges des sinistres		347 212	1 324	345 888	265 645
Prestations et frais payés	-	344 683	1 271	343 412	262 112
Charges des provisions pour sinistres	-	2 529	53	2 476	3 533
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		386 156	1 648	384 508	305 811
Provisions d'assurance vie	-	366 714	1 752	364 962	295 631
Provisions sur contrats en unités de compte	-	20 168		20 168	25 267
Autres provisions techniques	-	- 726	- 104	- 622	- 15 087
Participations aux résultats	-	240 053	68	239 985	239 874
Frais d'acquisition et d'administration		32 354	2 784	29 570	24 458
Frais d'acquisition	-	28 754		28 754	23 104
Frais d'administration	-	3 600		3 600	3 970
Commissions reçues des réassureurs	+		2 784	- 2 784	- 2 616
Charges des placements		37 617		37 617	34 185
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	10 357		10 357	13 361
Autres charges des placements	-	8 645		8 645	8 247
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	18 615		18 615	12 577
Ajustements Acav (moins-values)	-	27		27	
Autres charges techniques	-	5 021		5 021	5 180
Produits des placements transférés	-	6 644		6 644	6 746
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		14 887	754	14 133	14 281

Compte non technique			
En milliers d'euros		Opérations (N)	Opérations (N - 1)
Résultat technique de l'assurance vie	+	14 133	14 281
Produits des placements alloués	+	6 644	6 746
Autres charges non techniques	-	915	
Résultat exceptionnel		- 3	18
Produits exceptionnels	+	365	570
Charges exceptionnelles	-	368	552
Participation et intéressement des salariés	-	412	342
Impôt sur les bénéfices	-	6 061	5 627
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		13 386	15 076

7 - Les comptes de l'exercice

/// Le bilan au 31 décembre 2010

Actif	N	N - 1
En milliers d'euros		
Actifs incorporels	7 479	9 946
Placements	6 535 322	5 933 977
Terrains et constructions	141 049	56 049
Autres placements	6 394 273	5 877 928
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	101 615	85 546
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	7 286	5 516
Provisions d'assurance vie	6 304	4 552
Provisions pour sinistres (vie)	693	640
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	156	88
Provisions d'égalisation	54	59
Autres provisions techniques (vie)	79	177
Créances	22 072	16 014
Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 100	3 136
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Personnel	2	1
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	798	324
Débiteurs divers	18 172	12 553
Autres actifs	5 462	1 387
Actifs corporels d'exploitation	695	568
Comptes courants et caisse	4 767	819
Comptes de régularisation – actif	203 068	189 272
Intérêts et loyers acquis non échus	117 637	112 835
Autres comptes de régularisation	85 431	76 437
TOTAL DE L'ACTIF	6 882 304	6 241 658

Passif		
En milliers d'euros	N	N – 1
Capitaux propres	283 577	282 698
Capital social	122 000	122 000
Autres réserves	129 417	131 128
Report à nouveau	18 774	14 494
Résultat de l'exercice	13 386	15 076
Passifs subordonnés	34 500	34 500
Provisions techniques brutes	6 380 508	5 771 475
Provisions d'assurance vie	6 249 999	5 657 426
Provisions pour sinistres (vie)	21 893	19 022
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	105 787	91 472
Provisions pour égalisation	1 432	1 682
Autres provisions techniques (vie)	1 397	1 873
Provisions techniques des contrats en unités de compte	101 615	85 546
Provisions	1 471	1 796
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 286	5 516
Autres dettes	47 137	37 387
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 115	950
Dettes nées d'opérations de réassurance	818	664
Dettes envers des établissements de crédit	6 583	4 508
Personnel	1 422	1 212
État, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 548	10 292
Créanciers divers	21 651	19 761
Comptes de régularisation – passif	26 210	22 740
TOTAL DU PASSIF	6 882 304	6 241 658

Engagements reçus et donnés		
En milliers d'euros	N	N – 1
Engagements reçus		
Engagements donnés	829	826
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	689	795
Autres engagements donnés	140	31
Encours d'instruments financiers à terme	2 700 000	2 900 000

8 - PERP MAIF

/// Le rapport des commissaires aux comptes

Au conseil d'administration de Parnasse-MAIF et au comité de surveillance du Perp,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Parnasse-MAIF et en application des dispositions prévues par l'article L 144-2 VII du Code des assurances et par l'article 38 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du Perp MAIF, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Parnasse-MAIF. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Il ne nous appartient pas de vérifier les informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du Perp.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard-Mignen Yves Nicolas



Deloitte & Associés

Dominique Laurent



/// Le compte de résultat au 31 décembre 2010

Compte technique de l'assurance vie					
En milliers d'euros		Opérations brutes au 31/12/2010	Cessions et rétrocessions au 31/12/2010	Opérations nettes au 31/12/2010	Opérations nettes au 31/12/2009
Primes	+	1 667		1 667	1 588
Produits des placements		377		377	340
Revenus des placements	+	355		355	311
Autres produits des placements	+	12		12	12
Profits provenant de la réalisation de placements	+	10		10	17
Ajustements Acav (plus-values)	+	21		21	234
Charges des sinistres		79		79	96
Prestations et frais payés	-	61		61	108
Charges des provisions pour sinistres	-	18		18	- 12
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		1 520		1 520	1 647
Provisions d'assurance vie	-	1 326		1 326	1 251
Provisions sur contrats en unités de compte	-	194		194	396
Participations aux résultats	-	322		322	275
Frais d'acquisition et d'administration		121		121	110
Frais d'acquisition	-	63		63	63
Frais d'administration	-	58		58	47
Charges des placements		16		16	18
Autres charges des placements	-	12		12	10
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	4		4	8
Ajustement ACAV (moins-values)	-	0		0	0
Autres charges techniques	-	7		7	16
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		0		0	0

Compte non technique			
En milliers d'euros		Opérations au 31/12/2010	Opérations au 31/12/2009
Résultat technique de l'assurance vie	+	0	0
Produits des placements alloués	+	0	0
Résultat exceptionnel		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0

/// Le bilan au 31 décembre 2010

Actif	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
En milliers d'euros		
Placements	9 396	7 676
Autres placements	9 396	7 676
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 232	1 067
Créances	21	31
Débiteurs divers	21	31
Autres actifs	10	36
Comptes courants et caisse	10	36
Comptes de régularisation - actif	199	157
Intérêts et loyers acquis non échus	149	120
Autres comptes de régularisation	50	37
TOTAL DE L'ACTIF	10 858	8 967

Passif		
En milliers d'euros	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Capitaux propres	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Provisions techniques brutes	9 569	7 875
Provisions d'assurance vie	9 546	7 870
Provisions pour sinistres (vie)	19	1
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	0	0
Autres provisions techniques (vie)	4	4
Provisions techniques des contrats en unités de compte	1 232	1 067
Autres dettes	21	1
Créanciers divers	21	1
Comptes de régularisation - passif	36	24
TOTAL DU PASSIF	10 858	8 967

Engagements reçus et donnés		
En milliers d'euros	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Engagements reçus	0	0
Engagements donnés	0	0

9 - LA LISTE DES BRANCHES PRATIQUÉES ET PAYS OÙ L'ENTREPRISE EXERCE SON ACTIVITÉ

...✧ Liste des branches pratiquées en France

(article R 321-1 du Code des assurances)

	Date de l'agrément
20 - Vie-décès (année du début d'exploitation : 1985)	27 février 1985
22 - Assurances liées à des fonds d'investissement (année du début d'exploitation : 1988)	29 janvier 1988

...✧ Effectif moyen annualisé du personnel salarié : 142 personnes dont 2 membres de la Direction et 50 cadres

(personnel affecté à la commercialisation des contrats : 21)

...✧ Liste des pays où l'entreprise exerce en régime d'établissement

Néant

...✧ Liste des pays où l'entreprise exerce en libre prestation de services

Néant

...✧ Liste des contrats d'assurance directe dont la commercialisation a commencé au cours de l'exercice

Néant

...✧ Liste des tables établies ou non par sexe par l'entreprise d'assurance et certifiées par un actuair indépendant de cette entreprise, agréé à cet effet par l'une des associations d'actuaire reconnues par l'autorité mentionnée à l'article L 310-12 du Code des assurances.

Une table d'expérience a été certifiée en 2008 par Frédéric Planchet, du cabinet JWA, qui peut être retenue pour établir le tarif du contrat temporaire décès Rassurcap et des contrats emprunteurs.


La certification de la table est donnée pour 3 ans : 2008, 2009 et 2010.

Document imprimé sur papier Cyclus Print 100 % recyclé et blanchi sans chlore. Ce papier bénéficie des labels de qualité environnementale suivants :

Ange bleu www.blauer-engel.de, Cygne nordique www.ecolabel.dk

Ecolabel européen www.eco-label.com

La papeterie qui fabrique ce papier est certifiée Iso 14001 et enregistrée Emas.

L'imprimerie Rochelaise respecte les normes du label  **IMPRIM'VERT**, garant de son engagement en faveur de l'environnement.

Parnasse-MAIF - Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 122 000 000 euros constituée le 14 septembre 1984
Siège social : « Le Pavois » - 50 avenue Salvador Allende - 79029 Niort cedex 9
Téléphone : 05 49 04 49 04 - Télécopie : 05 49 04 49 84
RCS Niort B 330 432 782

www.maif.fr/epargne-prevoyance

